

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Bozérian, 3 février 1876](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Bozérian, 3 février 1876

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Citer cette page

*Jean-Baptiste André Godin à Jules Bozérian, 3 février 1876*, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (17), consulté le {date-consulte} sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48766>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[3 février 1876](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Bozérian, Jules \(1825-1893\)](#)

Lieu de destination6, rue de Tournon, Paris

### Description

RésuméGodin félicite Bozérian pour son élection au Sénat. Il lui indique qu'il n'a pas voulu se représenter à la députation pour ne pas entrer en concurrence avec un collègue de la Gauche [Edmond Turquet]. Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin veut une copie de l'arrêt pour comprendre ses conséquences, par exemple sur la validité de ses brevets. Il signale que son adversaire a, depuis l'arrêt, étendu le champ de ses contrefaçons.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Élections](#), [Procédure \(droit\)](#)  
Personnes citées[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation1 p. (239r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 3 février 76

Monsieur et ancien  
collègue,

Je sais que je suis en  
retard avec vous, le surcroît  
des affaires en est cause.  
Je songeais à vous écrire  
pour vous féliciter de  
votre entrée au Sénat  
quand votre lettre m'arriva.

Quant à moi, je n'ai  
pas voulu entrer dans  
l'arène électorale, pour  
éviter une compétition  
avec un collègue de la gauche.

Il vous semble indis-  
pensable de lever l'arrêt  
car j'ai bien de savoir  
les conséquences qu'il a

pour moi. J'ignore  
par exemple, si cet arrêt  
peut être interprété de  
manière à prononcer la  
nullité de mes brevets sur  
les faits étrangers à  
l'émaillage. Car s'il en  
était ainsi je ne devrais  
plus payer les annuités.

Et mon adversaire semble  
le comprendre de cette manière  
car depuis l'arrêt il est  
entré dans la voie de la contrefaçon  
sur les choses qu'il  
avait jusqu'ici respectées.

J'espère que vous causerez  
de cela avec M. Cresson  
afin que je sois fixé sur la  
portée de cet arrêt.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur,  
l'assurance de mes sentiments  
dévoués.

De  
Lafont